

## Enjeux d'une démarche RSE

- **Mobilisation des salariés autour d'un projet RSE**

L'association des salariés à toute démarche RSE est nécessaire à son succès. Une démarche RSE entraîne des modifications sur l'organisation du travail, l'exécution des tâches, les comportements et les habitudes. Il est donc nécessaire que dirigeants et salariés perçoivent la RSE et ses conséquences comme un intérêt partagé.

Cette association va de l'appropriation des enjeux de la RSE à l'échelle de l'entreprise à **la mobilisation du personnel autour d'actions programmées** :

- Implication des salariés dans les nouvelles pratiques : gestion des déchets, économie d'énergies,
- Action de recrutement/intégration : ouverture aux salariés en insertion, accueil de stagiaire, plan d'action diversité (handicap, seniors, diversité liée à l'origine...), tutorat
- Amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels
- Participation à la vie locale par des actions communes ou de mécénat avec des associations, écoles, ...

- **Valorisation de l'action**

Une démarche RSE réussie, -dans la mesure où elle a été évaluée par des indicateurs à la fois économiques et non-économiques- est toujours bénéfique pour l'image de l'entreprise auprès de ses parties prenantes : entreprises de la filière, fournisseurs, clients et collectivités territoriales, médias...

### Quoi valoriser ?

- L'atteinte d'actions significatives et notamment d'action sociétales : recrutement de personnes en insertion ou handicapées, mécénat d'association, plan d'action en faveur de la prévention des risques professionnels, achats responsables... mais aussi et surtout la mobilisation des collaborateurs.

### Comment communiquer sur vos actions ?

- Votre bilan ou vos engagements doivent être formalisés dans un rapport ou une charte et rendus accessibles au public (newsletter, site internet, matériel de communication de l'entreprise, articles ou interviews...).

- **Mise en place d'une veille en matière de RSE**

Peu de TPE-PME sont organisées et outillées pour effectuer une veille efficace. En matière de RSE, cette-dernière n'étant pas obligatoire, les chefs d'entreprise restent généralement attentistes. Pourtant les enjeux sont forts !

Si la seule veille obligatoire concerne la conformité avec la législation établie, notamment en matière sociale, la majorité des TPE-PME ne se donnent pas les moyens de la respecter, au risque d'engager la responsabilité à la fois civile et pénale du chef d'entreprise !

**Qu'est-ce que la veille ?**

Différents types de veille constituant ensemble le radar de l'entreprise existent :

- Sociale : santé et sécurité au travail, lutte contre la discrimination, les grands dispositifs du code du travail...
- Commerciale : concurrence, marchés, prix, qualité, innovation...
- environnementale : énergie, eau, déchets, bruit,...

**Comment rester informé ?**

La première difficulté pour les PME est d'être en conformité avec la réglementation existante. Il est donc nécessaire en première étape de s'auto-diagnostiquer ou de confier cette mission de veille à une compétence interne ou externe.

Au quotidien, des outils existent ! (voir rubrique Ressources)